

15ème Open de Noël du CEIT

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

Le Club d'Echecs International de Toulouse (CEIT) organise son 15ème Open de Noël du 26 au 30 décembre 2025. Les rencontres ont lieu à la Maison de Quartier Lapujade, située au 5, rue Michel-Ange, 31200 Toulouse.

Cet Open est ouvert à tout joueur ayant réglé son droit d'inscription (cf. Article 6) et respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être titulaire d'une licence A de la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) pour la saison en cours ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA),
- Ne pas évoluer auprès de la FIDE avec le code RUS ou BLR (Russie et Biélorussie).

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé en fonction de leur catégorie d'âge (cf. Règles Générales pour les Compétitions Fédérales de la F.F.E.). Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur, telle qu'adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre. Appariements et classements assistés par ordinateur (logiciel PAPI 3.3.8.).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence (cf. Article 4) et réglé leurs droits d'inscription.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements définitifs sont ceux affichés dans la salle de jeu. Les appariements sur internet sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Cadence

Cadence : 1h30 pour 40 coups, puis 30 minutes, avec un incrément de 30 secondes par coup depuis le début.

Article 4 : Le « bye »

Tout joueur pourra prendre des « byes » pendant le tournoi, c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point.

Un joueur souhaitant prendre un bye pendant une ronde devra prévenir l'arbitre du tournoi avant la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur pourra prendre deux byes maximum pendant le tournoi, et uniquement lors des rondes 1 à 5.

Article 5 : Horaires

Pointage, vérification des licences et inscriptions sur place vendredi, 26 décembre, 12h45 à 13h45.

1ère ronde vendredi, 26 décembre, début à 14h.

2ème ronde samedi, 27 décembre, début à 10h.

3ème ronde samedi, 27 décembre, début 16h.

4ème ronde dimanche, 28 décembre, début 14h.

5ème ronde lundi, 29 décembre, début 10h.

6ème ronde lundi, 29 décembre, début 16h.

7ème ronde mardi, 30 décembre, 10h.

Cérémonie de clôture, remise des prix lundi, 30 décembre, 16h30.

La cérémonie de clôture peut être avancée en fonction de la durée de la dernière ronde.

Article 6 : Prix et droits d'inscription

Droits d'inscriptions :

Adultes 50 € jusqu'au 18 décembre, puis 55 €, Jeunes 25 € jusqu'au 18 décembre, puis 30 €.

Répartition des Prix :

La liste des prix figure en annexe et sera affichée avant la ronde 5.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général sont attribués à la place.

Article 7 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 8 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard est forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 10 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11 : Conduite des joueurs

Le lieu de la compétition comprend la zone de jeu (la salle polyvalente appelée « grande salle Lapujade »), les toilettes, l'espace fumeur (sous le préau à l'entrée principale de l'immeuble) et l'espace buvette (le hall de l'immeuble, à l'exception de la salle d'analyse).

Pendant la partie, il est interdit de quitter le lieu de la compétition sans autorisation de l'arbitre. Le joueur au trait ne doit pas quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer en dehors de l'espace fumeur.

Les analyses sont interdites dans le lieu de la compétition. Une salle d'analyse (l'espace appelé « Club Echecs » dans le hall de l'immeuble) est mise à la disposition des joueurs. Il est interdit aux joueurs dans la partie est en cours d'entrer dans la salle d'analyse.

Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre sur le lieu de la compétition. Toutefois, de tels appareils sont tolérés s'ils sont laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil sur le lieu de la compétition, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » pourra être sanctionné.

Article 12 : Arbitrage

Arbitre Principal : Andreas van Elst (Arbitre Fédéral Open 2).

Article 13 : Commission d'Appel

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement, dès ce moment et avant de reprendre la partie, de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 7.5.3 du Règlement Intérieur de la F.F.E. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou FIDE, numéro de téléphone ou adresse mail, adresse, commentaires et signature. Toute réclamation formulée autrement est irrecevable.

Article 14 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : Respect du Règlement Intérieur

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur